



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 mars 2026

Nbre de Conseillers en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8
Pouvoir : 1

Pour : 8
Contre : 0
Absention : 0

L'an deux mille vingt six, le 27 mars, le Conseil d'Administration dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe QUEBEC
Date de Convocation du Conseil d'Administration : 23/03/2026

PRESENTS : MM. Christophe QUEBEC – Sandrine LACOUR – Sophie MARCOCCIO – Patrick NARDOU - Françoise GUERRIER – Maud SAGASPE – Alicia DESSUGE

EXCUSEES : Julie MICOULAS – Christèle PERRET

POUVOIR : de Julie MICOULAS à Sandrine LACOUR

Secrétaire de séance : Sandrine LACOUR

2026 – D03 : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTONOMIE »

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'assurer une gestion financière distincte pour la Résidence Autonomie, Monsieur le Président expose que les budgets annexes (BA), distincts du budget principal, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés et notamment pour les résidences autonomie.

Le budget annexe a pour objet de regrouper les opérations d'un service ayant une organisation dotée d'une autonomie relative.

Il est proposé de dénommer ce budget : « budget annexe Résidence Autonomie »

Ce budget annexe sera assujéti à la TVA et sera dotée de la seule autonomie financière.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un budget annexe « Résidence Autonomie » au sein du budget du CCAS à compter du 1^{er} avril 2026
- dit que ce budget annexe sera autonome et fera l'objet d'une comptabilité séparée en M57 ;
- dit que le budget sera voté chaque année par le Conseil d'administration

Fait à Rauzan,
Le 27 mars 2026

La Secrétaire,

Sandrine LACOUR

